

AUBIGNOSC



BULLETIN MUNICIPAL DÉCEMBRE 2020



LE MOT DU MAIRE



Chères et chers Aubignoscains,

Enfin, cette « annus horribilis » qu'aura été 2020 s'achève.

Elle nous laissera un goût amer et de tristes souvenirs.

Fort heureusement et malgré les éternelles polémiques bien françaises qu'elle engendre, l'arrivée d'un, voire plusieurs vaccins, nous laisse espérer un retour à un mode de vie plus favorable en 2021.

C'est avec beaucoup de retard, le bulletin municipal de juin n'ayant pas pu être réalisé, que je vous remercie pour la confiance que vous m'avez renouvelée lors des élections municipales de mars dernier.

Sachez que je saurai m'en montrer digne et que, comme par le passé, je m'emploierai au cours de ce mandat à œuvrer pour le développement de notre village et le bien être de ses habitants.

A la lecture de ce bulletin un peu décalé, vous prendrez connaissance des actions menées par votre municipalité.

Tous les projets n'ont pas été réalisés mais ce n'est que partie remise.

Nous espérons tous que cette année 2021, même si nous savons déjà qu'elle sera une année difficile, tant sur le plan économique que sur le plan social, nous permettra, après avoir jugulé la pandémie, une reprise généralisée des activités et un retour à la normalité.

Je ne terminerai pas, comme les autres années, ce petit mot, en vous invitant à la cérémonie des vœux.

En effet, situation sanitaire oblige, celle-ci ne pourra pas être organisée.

C'est donc avec un peu d'avance, mais avec sincérité, que je vous présente pour l'année 2021, tous mes meilleurs vœux, et compte tenu des circonstances, les meilleures fêtes de fin d'année possibles, dans le respect bien entendu, des incontournables gestes barrières.

Prenez soin de vous

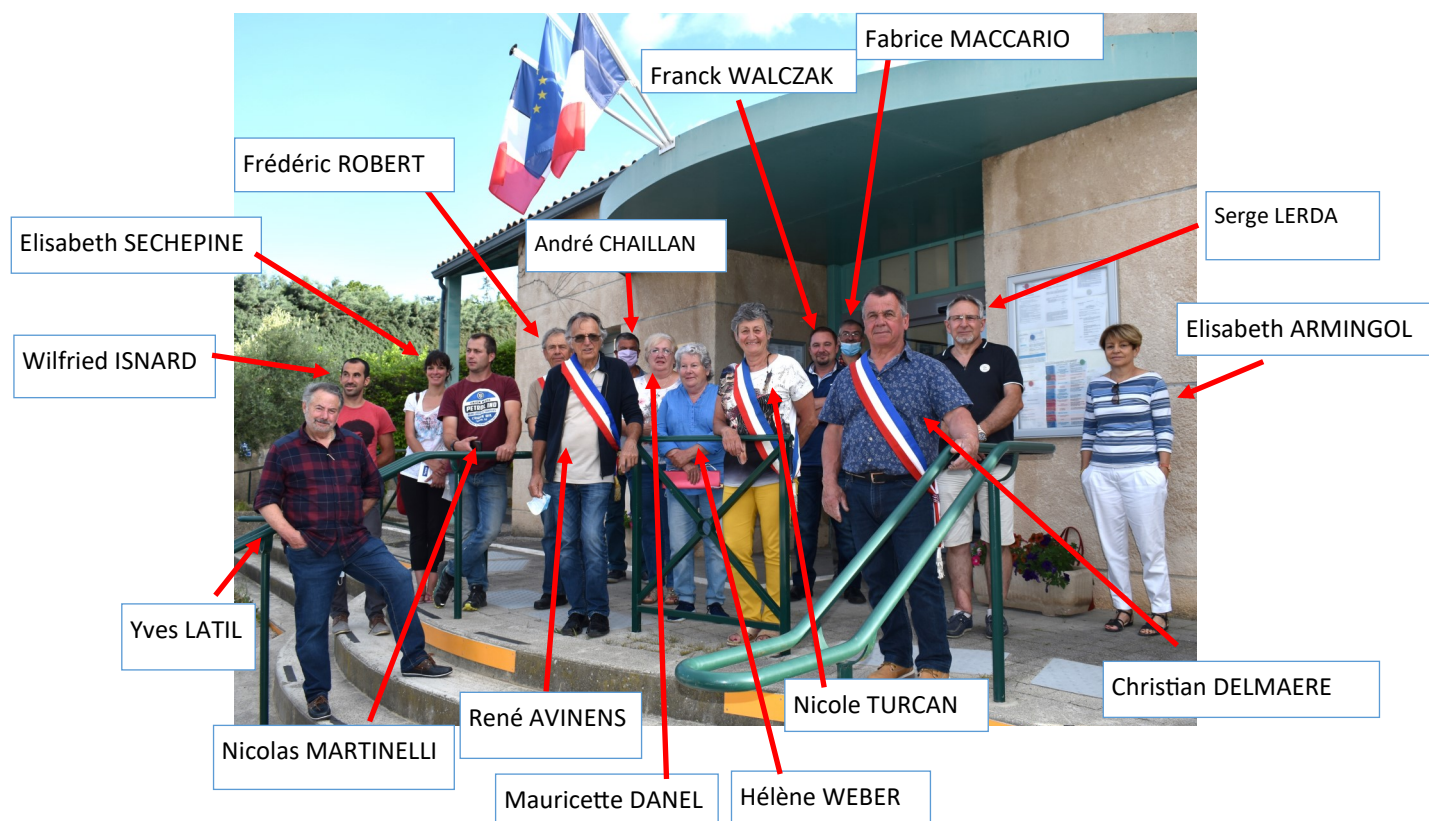
René AVINENS



Bienvenue à Aubignosc !

DES ELECTIONS MUNICIPALES PARTICULIERES ...

Quinze conseillers municipaux ont été élus le 15 mars 2020 mais n'ont pu commencé à exercer leur mission que le 25 mai 2020, crise sanitaire oblige.



Le maire : René AVINENS,

- * président de la communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance
- * délégué suppléant au Syndicat Mixte du Sisteronais-Moyenne Durance pour l'énergie et réseau (éclairage public & télécom)
- * délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Adduction d'eau potable Durance/Plateau d'Albion
- * délégué aux « Risques Majeurs »

Le premier Adjoint : Frédéric ROBERT , adjoint délégué à l'urbanisme et aux finances

- * conseiller communautaire
- * délégué titulaire au Syndicat de transport d'élèves du carrefour Bléone-Durance
- * Vice président de la commission d'Urbanisme
- * membre de la commission des travaux

La deuxième Adjointe : Nicole TURCAN, adjointe déléguée aux affaires sociales et culturelles

- * déléguée suppléante au Syndicat départemental d'énergie des Alpes de Haute Provence
- * Vice présidente de la commission « culture & loisirs »
- * membre de la commission Urbanisme
- * membre de la commission des travaux

Le troisième Adjoint : Christian DELMAERE, adjoint délégué aux travaux et à la gestion du service technique

- * délégué titulaire au Syndicat départemental d'énergie des Alpes de Haute Provence
- * délégué titulaire au Syndicat Mixte du Sisteronais-Moyenne Durance pour l'énergie et réseau (éclairage public & télécom)
- * membre suppléant de l'Association des communes forestières
- * Vice président de la commission des travaux
- * membre de la commission Urbanisme
- * délégué « Intempéries »

Les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau :

André CHAILLAN :

- * délégué titulaire au Syndicat départemental d'énergie 04
- * délégué titulaire au Syndicat d'Adduction d'eau potable Durance/Plateau d'Albion
- * délégué du conseil municipal à la Commission de contrôle des listes électorales
- * membre de la commission des travaux

Elisabeth SECHEPINE :

- * déléguée aux Ecoles
- * membre de la commission culture & loisirs

Yves LATIL :

- * délégué suppléant au Syndicat départemental d'énergie des Alpes de Haute Provence
- * membre titulaire de l'Association des communes forestières

Mauricette DANEL

- * membre de la commission culture & loisirs

Fabrice MACCARIO

- * délégué à la Défense
- * membre de la commission des travaux

Serge LERDA :

- * conseiller communautaire
- * délégué titulaire au Syndicat départemental d'énergie des Alpes de Haute Provence
- * membre de la commission des travaux
- * membre de la commission Urbanisme
- * représentant du conseil municipal au Comité de Programmation du GAL Durance Provence.

Elisabeth ARMINGOL :

- * déléguée suppléante au Syndicat de transport d'élèves du carrefour Bléone-Durance
- * membre de la commission Urbanisme
- * membre de la commission « culture & loisirs »

Wilfried ISNARD

- * membre de la commission culture & loisirs

Franck WALCZAK

- * membre de la commission culture & loisirs

MARTINELLI Nicolas

WEBER Hélène :

- * déléguée titulaire au Syndicat de transport d'élèves du carrefour Bléone-Durance





VOTE DES BUDGETS



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PREVISIONNEL 2020

Contexte général :

Cette note permet de présenter les grandes lignes directrices du budget 2020, les prévisions d'équilibre, les programmes d'investissement ainsi que la situation de la dette communale.

Ce projet de budget 2020 s'inscrit dans un contexte inédit suite à une crise sanitaire sans précédent (COVID-19)
Dépenses supplémentaires liées à l'achat de masques/plexiglass/produits désinfectants pour l'école, la mairie et les services périscolaires, etc
Remplacements ponctuels de certains agents
Baisse des dotations
Hausse de la fiscalité sur les taxes foncières
Encours de la dette : 0

Le budget prévisionnel 2020 est établi en reprenant les résultats excédentaires de l'exercice 2019.

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet « aubignosc04.fr ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Procédure « normale » : Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le **30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée**, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Crise sanitaire : Prise en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'ordonnance n° 2020-330 a apporté aux collectivités les souplesses et outils nécessaires, en particulier en ce qui concerne l'adoption et l'exécution des budgets locaux. Le budget primitif 2020 pouvait être adopté jusqu'au 31 juillet 2020.

Le budget de la commune d'Aubignosc pour l'exercice 2020 a été voté le **02 juillet 2020** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, en tenant compte des pertes de recettes liées à la crise sanitaire.
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ; la dette est nulle pour l'exercice 2020.
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et définir les programmes de travaux.



**Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles
pour l'exercice comptable 2020
sont estimées à 658 768.97 euros**



Dépenses	Montant	recettes	Montant
Virement à la section d'investissement	0	Excédent brut reporté	136 712.97
Dépenses courantes	241 550	Recettes des services	107 820
Dépenses de personnel	304 110	Impôts et taxes	320 426
Dépenses imprévues	10 426	Dotations et participations	28 338
Autres dépenses de gestion courante	76 032	Autres recettes de gestion courante	60 772
Dépenses exceptionnelles	7 200	Recettes exceptionnelles	0
Dépenses financières	0	Recettes financières	0
Autres dépenses	12000	Autres recettes	2000
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>651 318.97</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>656068,97</i>
écritures d'ordre entre sections	7450	écritures d'ordre entre sections	2700
Total général	658 768.97	Total général	658768.97

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

L'ordonnance prise en application de l'article 11 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 prévoit que les votes sur les décisions fiscales soient reportés. La date limite est fixée avant le 3 juillet 2020 pour les taux et tarifs des impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties notamment).

Les taux ont été votés lors de la séance du 09 juin 2020. Le taux de la taxe d'habitation ne fait plus l'objet d'un vote par les collectivités.

TAXES	ANNEE 2019		ANNEE 2020	
	taux	taux	taux	produits
Taxe d'habitation	1.80 %	1.80 %		
Taxe Foncier bâti	18.34 %	18.34 %	19.34 %	148 299
Taxe Foncier non bâti	55.37 %	55.37 %	56.37 %	9 527
				157 826

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 157 826 €

LES INDEMNITES DES ELUS

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population (strate démographique) de la collectivité.

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité. A chaque revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les indemnités des élus locaux sont automatiquement augmentées. Elles sont assujetties aux cotisations sociales obligatoires, aux contributions sociales obligatoires (contribution sociale généralisée (CSG) / contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)) et à la retenue à la source.

En application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes sont tenues d'allouer au maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

-L'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est actuellement **1027** (indice majoré 830).

NOMS	fonctions	TAUX de l'IB terminal	Montants mensuels au 1 ^{er} juin 2020
René AVINENS	Maire	Taux maximal 40,30 %	40.30 % de l'IB 1027 soit 1567.43 € Brut/1212.55 € Net
Frédéric ROBERT	1 ^{er} adjoint Délégué à l'urbanisme et aux finances	Taux maximal 10.70 %	10.70 % de l'IB 1027 Soit 416.17 € Brut/359.99 € net
Nicole TURCAN	2 ^{ème} adjoint / Déléguée aux affaires sociales et culturelles	Taux maximal 10.70 %	10.70 % de l'IB 1027 416.17 € Brut/359.99 € net
Christian DELMAERE	3 ^{ème} adjoint / Délégué aux travaux et aux services techniques	Taux maximal 10.70 %	10.70 % de l'IB 1027 416.17 € Brut/359.99 € net

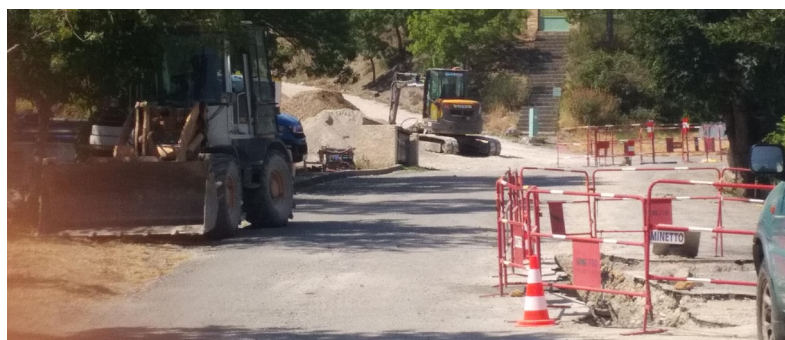


Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour l'exercice comptable 2020 sont estimées à 640 919.46 euros



DÉPENSES	montant	RECETTES	Montant
Solde négatif d'investissement reporté	0	Solde positif d'investissement reporté	284865.46
Remboursement d'emprunts	0	FCTVA	20000
Travaux de bâtiments (cf liste)	188800	Mise en réserves	0
Travaux de voirie (cf. liste)	378800	Cessions d'immobilisations	72000
Acquisitions matériels	26500	Taxe aménagement	2 000
Frais d'études	15000	subventions	205 490
Échange/acquisitions terrains	18000	Emprunt	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 700	Produits (écritures d'ordre entre section)	7450
Autres dépenses	11119.46	Autres recettes	18 200
Total général	640919.46	Total général	640919.46

LES REALISATIONS 2020 :



Montée du Château :

Maillage et bouclage du réseau d'eau potable.
Travaux effectués par l'entreprise MINETTO pour un montant hors taxes de : 32 069 €

Subvention obtenue du Département 04 dans le cadre du Contrat de solidarité territoriale : 11 343 €

PROGRAMME DE VOIRIE 2020 :

Recalibrage des voies communales et goudronnage.

Travaux effectués par l'entreprise LA ROUTIERE pour un montant hors taxes de : 110 992 €

Subventions obtenues :

ETAT—DETR 2019 : 44 952 €

FODAC/CD04 2019 : 10 400 €

FODAC/CD04 2020 : 10 800 €



Hameau du Forest,

Impasse des Peupliers : prolongement du réseau pluvial et création d'un avaloir. Travaux réalisés par l'entreprise PESCE pour un montant hors taxes de : 6 235 €

LES REALISATIONS 2020 ... suite :



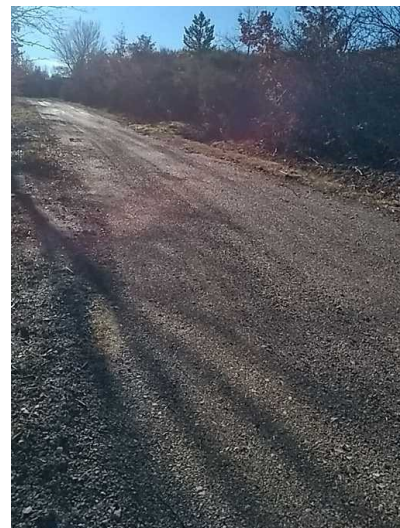
Chemin de la Ponchonière :

Reconstruction du chemin détérioré suite aux intempéries de décembre 2019

Travaux effectués par l'entreprise LA ROUTIERE pour un montant hors taxes de : 6452.20 €

Subventions obtenues :

- Au titre d'une indemnisation de l'Etat : 2 910 €



Station d'épuration :

Création d'une rampe d'accès et mise en place d'une nouvelle clôture et d'un second portail :

Travaux effectués par :

- *l'entreprise KF Services/Terrassement pour un montant hors taxes de : 3 000 €
- *l'entreprise STMI Production, pour le portail, montant 1800 € hors taxes



Chemin de la Vicairie :

Mise en place d'une grille pour évacuer les eaux de ruissellement lors de fortes pluies.

Travaux réalisés par Alpes Tarrasement



Montée du Bassin :

Extension du réseau d'eau potable pour un coût hors taxes de 13 035 €

Piste forestière de Lure :

Recalibrage pour un montant de travaux HT de 25 300 € (comprenant la maîtrise d'œuvre)

Subventions obtenues : 70 %

ETAT : 10 120 €

FEADER : 3 428.15 €

Département 04 : 4 161.85 €





Cérémonie du 11 novembre

AU HAMEAU DU FOREST



AU VILLAGE



Une cérémonie exceptionnelle :

En raison de la crise sanitaire, seul le maire et ses trois adjoints se sont rendus aux monuments aux morts de la commune et ont déposé des gerbes en hommage aux soldats morts au combats.

Un hommage toujours empreint d'émotion pour perpétuer l'indispensable mémoire.

Rassemblement à SISTERON Hommage à Samuel PATY



C'est sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Sisteron que s'est déroulé samedi 24 octobre 2020, l'hommage à Samuel PATY en présence de nombreuses personnalités, de maires de plusieurs communes, de la Proviseure du Lycée de Sisteron, de représentants du corps enseignant, de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, aux côtés d'une foule de citoyens venue partager un grand moment de recueillement.

UNE COLLECTE POUR VENIR EN AIDE AUX SINISTRES DES ALPES MARITIMES

Provoquées par le passage de la tempête Alex, les crues du 2 octobre dernier ont littéralement dévasté certaines parties des vallées de la Vesubie et de la Roya dans l'arrière-pays niçois laissant les habitants sidérés, désemparés et sans abris. C'est donc naturellement que la municipalité a immédiatement organisé une collecte au profit des sinistrés. Ainsi ce sont environ 4 m³ de marchandises qui ont été triés et encartonnés par la mairie.



Les élus remercient tous les habitants d'Aubignosc pour leur générosité mais aussi les commerçants (Boulangerie Pinault, La Foir'Fouille, La pharmacie St Pierre, Décathlon, Bureau 04 et Intermarché) qui ont contribué par des dons ou de fortes réductions (qui ont permis d'acheter d'avantage).

La commune a participé à hauteur de 1000 euros (matériels divers, réchauds, produits d'entretien, eau, etc). Les trois palettes ont été acheminées jusqu'à Peyruis, au centre de secours des sapeurs pompiers qui centralisaient la collecte de la partie Nord du département. Tous ces cartons ont été ensuite descendus à Velaux (centre de stockage des Bouches du Rhône) puis au fur et à mesure, transportés à NICE.



Cette action est organisée par le Rotary Club de Sisteron au profit de l'association des Opticiens Lunetiers Sans Frontières.



Une quarantaine de paires de lunettes a déjà été remise au Rotary qui remercie les habitants d'Aubignosc de leur généreuse implication.



Les lunettes continuent à être récupérées en mairie les mois à venir.

Merci de votre aide



LA FORET COMMUNALE

Protéger les vieux bois et les bois morts...

Pour contribuer au maintien et à la valorisation de la biodiversité.

Les ilots de sénescence



En forêt, les vieux arbres et les bois morts sont cruciaux pour la biodiversité. On estime que dans nos forêts, environ le quart des insectes dépend du bois mort et que près de la moitié de ces insectes est menacée en Europe. Ces vieux bois seraient également nécessaires à la survie de 30% des espèces forestières (oiseaux, insectes, mammifères, ...).

Les vieux bois et bois morts, de par leurs cavités et leurs décollements d'écorces offrent des habitats à de nombreuses espèces d'insectes comme la Rosalie des Alpes, le « pique-prune », la « lucane cerf-volant », de mammifères comme la chauve-souris « barbastelle » ou des oiseaux comme la chouette de Tengmaln, la cheveche, ou des pics.

Dans une forêt régulièrement exploitée, ils se révèlent peu abondants, et leur présence n'est qu'éphémère.

Pour augmenter ces éléments d'habitats naturels, la création d'îlots dédiés se place dans cette perspective afin de créer une trame d'habitats favorables à la survie des espèces associées aux vieux bois et bois morts.

Les îlots de sénescence, laissés en libre évolution, sans aucune exploitation et ce, pour une durée illimitée, renoncent à tout revenu issu du bois.

En 2018, lors de la révision du document de gestion forestière de la commune par les services de l'ONF pour la période 2018-2037, le choix de s'inscrire dans cette démarche de préservation de la biodiversité a permis de protéger 2 ha de vieux bois et bois morts dans un vallon situé à proximité de la route forestière menant au Jas de Mathieu. Cet îlot s'appuie sur les zones qui comprennent, actuellement, le plus de vieux bois dans cette forêt communale d'une surface de 417.68 ha; ces vieux bois sont donc laissés désormais à leur libre évolution.



Ces orientations de gestion sont dans la continuité des choix du passé, tout en prenant toujours plus en considération les approches écologiques et paysagères, et l'évolution des connaissances dans ces domaines.

Il marque ainsi l'implication du propriétaire vis à vis de la conservation de la biodiversité, avec, outre l'application de la trame vieux bois sur l'ensemble de la forêt, la préservation des arbres les plus mellifères au profit des insectes pollinisateurs, l'adaptation des périodes de coupe afin de limiter le dérangement pendant la nidification et la reproduction des espèces animales, la préservation des éléments et habitats remarquables et/ou protégés.

INFO ENCOMBRANTS



**Les encombrants sont collectés le
PREMIER MERCREDI du mois**

S'inscrire en mairie : 04 92 62 41 94

ou par mail :

accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr

ou encore :

**en remplissant le formulaire
de contact du site Web**

ADRESSAGE & NUMEROTATION

Afin de répondre aux obligations de la Poste et de SFR (la fibre), la commune a commencé la procédure de numérotation des bâtiments.

IMPORTANT : Les chemins privés auront un seul numéro pour plusieurs logements. La Poste imposera la mise en place des boîtes à lettres en limite du domaine public.

ARRIVEE DE LA FIBRE par SFR

Pas de date assurée à ce jour

Fibre Optique : Comment équiper son logement ?

Le raccordement des logements individuels : il est réalisé après abonnement auprès d'un opérateur commercial, fournisseur d'accès internet (FAI) présent sur le réseau, à partir d'un boîtier situé dans la rue et posé par l'opérateur aménageur de l'infrastructure (chambre en voirie) destiné à desservir un ou plusieurs pavillons.

L'Habitat collectif : immeubles en copropriété ou bailleur, lotissements de pavillons avec voie privative

Une CONVENTION d'opérateur d'immeuble doit être signée avec SFR FTTH pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes ou les voies d'accès privées jusqu'aux pavillons. Cet équipement en partie privative est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur aménageur : CELA NE COÛTE RIEN AUX HABITANTS. Sans ces conventions, SFR FTTH ne pourra pas déployer les infrastructures au sein des colonnes montantes des immeubles ou groupes d'habitats privés.

Il faut donc que l'ensemble des propriétaires (ou syndics) concernés prenne contact directement auprès de la société ERT Technologies, partenaire de SFR FTTH.

Pour en savoir plus : <http://sfr-ftth.com/copropriete-syndic/>

Contact pour établir une convention
sfrftth@sfr-ftth.com

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS

La campagne de stérilisation des chats errants continue afin de réduire la prolifération de ces animaux, qui, à l'état sauvage causent des dégâts et des nuisances multiples.

Les opérations sont programmées tous les mardis matins à la clinique CASANIMA à Château-Arnoux.

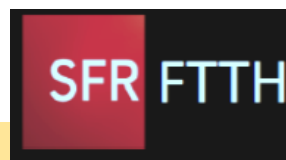
Sur demande, la mairie fournira caisse et bon à tout administré qui acceptera d'attraper un animal. Le bon sera présenté à la clinique et les frais payés par la mairie (via l'association 30 millions d'Amis).

INSCRIPTIONS CANTINE & GARDERIE 2021

Les dates des permanences 2021 ont été fixées ainsi :

- mercredi 20 janvier * **vendredi** 27 août
- Mercredi 17 février * mercredi 22 septembre
- Mercredi 24 mars * mercredi 13 octobre
- Mercredi 21 avril * mercredi 24 novembre
- Mercredi 26 mai * mercredi 15 décembre
- Mercredi 23 juin

ATTENTION, tout repas commandé hors délais est désormais facturé 6 €





POINT NUMERIQUE

Un petit rappel : Afin de faciliter vos démarches en ligne, obligatoires désormais pour les dossiers de cartes grises (vente ou acquisition), de permis de conduire (nouveau, perte), ou même création des comptes « retraites » ou « améi » (sécurité sociale), un point numérique a été créé en mairie.

Mariève vous accompagne tous les lundis matins, mercredis matins et vendredis matins de 08h30 à 12h00. **N'hésitez pas à venir à la mairie.**

Surtout n'hésitez pas à consulter le site Internet où les actualités importantes sont publiées dès que nous les recevons de la Préfecture ou autres organismes, ainsi que les informations pour le péri-scolaire, la vie communale, etc : www.aubignosc04.fr

PROTECTION

Renforcement des mesures de biosécurité

pour lutter contre

l'influenza aviaire dans les basses cours



Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ☑ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ☑ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

SENIORS

Chaque année, la municipalité invite, pour les fêtes de fin d'année, ses retraités afin de partager un moment de convivialité (déjeuner dansant ou après-midi récréative). Cette année, malheureusement, en raison de la crise sanitaire, aucune animation ne peut être envisagée.

Les élus ont alors décidé d'offrir un « colis gourmand » à tous les administrés de plus de 70 ans.

Nous souhaiterions que les nouveaux arrivants retraités se fassent connaître en mairie afin de pouvoir à l'avenir être invités ou contactés (par exemple dans le cadre du Plan canicule)

NOEL A LA CANTINE

Les communes d'Aubignosc et de Châteauneuf Val Saint Donat invitent chaque année tous les enfants au repas de Noël.

En raison du contexte sanitaire actuel, il n'était pas envisageable d'accueillir 90 enfants à la cantine en même temps.

Un petit goûter à emporter leur sera offert le jeudi avant les vacances.

En souhaitant, autant que faire se pourra, de ...
Bonnes Fêtes à tous.





VIE CITOYENNE

Le 23 octobre 2020, le Premier ministre a confié à M. Jean-Louis Debré, ancien président du Conseil constitutionnel, la mission d'étudier les conditions d'organisation des élections régionales et départementales en mars 2021 et l'éventualité d'un report à une date ultérieure en raison de la situation sanitaire.

Jean-Louis Debré a rendu ses conclusions le 13 novembre 2020. Il propose le [report du scrutin prévu en mars 2021 à juin 2021](#).

Est-il pertinent de maintenir les 14 & 21 mars 2021 les scrutins pour le renouvellement des conseils départementaux et des conseils régionaux, alors que l'état d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'au 16 février 2021 ?

S'il est possible d'organiser les élections dans le respect d'un protocole sanitaire strict, Jean-Louis Debré considère cependant que "la sincérité des scrutins suppose que la campagne qui les précède se tienne, pour quelques mois, en dehors d'une loi d'état d'urgence sanitaire".

Dans un communiqué du 13 novembre 2020 le Premier ministre a annoncé un projet de loi "dans les toutes prochaines semaines" qui prévoira un nouveau calendrier électoral et des aménagements à l'organisation des scrutins dans le sens des propositions du rapport de Jean-Louis Debré.

POUR VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES, il y a 3 solutions :

1- le service en ligne gratuit sur « Service-Public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

en envoyant un justificatif d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile (- de 3 mois) en version numérique

2- Envoyez à la mairie de votre domicile le formulaire de demande d'inscription Cerfa n°12669*02 dûment complété, accompagné de la copie de votre carte d'identité et du justificatif de domicile

3- Vous pouvez vous rendre en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et vous complèterez le formulaire de demande d'inscription qui vous sera remis.

Après avoir auditionné des personnalités politiques et les membres du conseil scientifique Covid-19, le rapport préconise notamment :

- de reporter le scrutin à la fin du mois de juin 2021 ;
- de déposer dans un bref délai un projet de loi au Parlement afin de fixer la nouvelle date des scrutins et de prévoir que le Conseil scientifique Covid-19 remette directement au Parlement un point de situation sur l'évaluation de la situation sanitaire avant la tenue des scrutins ;
- d'aménager les conséquences du report des scrutins sur la conduite des campagnes électorales ;
- de tenir compte des demandes d'inscription sur les listes électorales jusqu'au sixième vendredi précédant les scrutins ;
- d'améliorer l'accès aux procurations : d'une part, permettre à chaque mandataire de recevoir deux délégations, de la part de tout électeur ; d'autre part, ouvrir le droit à certains électeurs de demander que des officiers de police judiciaire ou leurs délégués se déplacent eux-mêmes pour établir ou retirer leur procuration ;
- d'envisager le développement du vote par correspondance ou par internet ;
- de prévoir une campagne d'information sur les compétences des collectivités régionales et départementales.

**POUR VOTER, VOUS DEVREZ AVOIR
18 ANS LA VEILLE DU SCRUTIN**

REALISATION D'UNE VINGTAINE DE PAVILLONS DESTINEE AUX PERSONNES DEVENANT AGEES NON DEPENDANTES



NB : Principe de réalisation mais photos non contractuelles prises sur Internet
source « Le Moniteur » et les Séniories de Nandy 77

La commune, depuis des années, poursuit un projet de réalisation de pavillons à destination de ses séniors. Elle veut permettre une alternative à la maison de retraite pour des personnes devenant âgées dont la maison devient trop grande à entretenir mais qui, autonomes, pourraient continuer à vivre à Aubignosc dans un logement plus adapté à leurs besoins.

La commune disposant de services infirmiers (le cabinet infirmier « Val Durance »), d'une association d'aide à la personne (AAPAMAD/Le Temps des Cerises) et d'un commerce de proximité (la boulangerie PINAULT), elle offre des possibilités non négligeables de maintenir une population moins jeune sur son territoire.

**A ce stade du projet, la mairie souhaite recueillir des réservations
pour s'assurer de la viabilité de l'opération**

Les pavillons sont ouverts à tous les publics séniors; les loyers seront déterminés en fonction des revenus. Les personnes des communes voisines seront les bienvenues également.

En plus des pavillons, la commune envisage la construction d'une salle intergénérationnelle, où chacun pourrait venir partager un moment de convivialité (parler, jouer aux cartes, au scrabble) en lien éventuellement avec les associations d'Aubignosc :

- la Gymnastique volontaire propose des séances « équilibre » pour les moins jeunes
- la chorale La Clé des Chants pourrait animer certains après-midis,
- Parlaren Lis Aup leur apprendra le provençal
- L'association les Amarines leur fera découvrir les jardins partagés

MERCI D'EN PARLER AUTOUR DE VOUS
OU DE CONTACTER LA MAIRIE SI VOUS ETES INTERESSE(E)S



RENTREE 2020

Un effectif stable : **57**

Classe de Mme LEVY-FALK

CM1 & CM2 : 20 enfants

Classe de Mme BONTHOUX

CP : 14 enfants



Les élus et le corps enseignant le jour de la rentrée

Classe de Mme POUPENEY, directrice

CE1 & CE2 : 23 enfants

**DES NOUVELLES
DE L'ÉCOLE !!**

Cette année, malheureusement pas de voyage au programme, crise sanitaire oblige. Mais la vie continue et les projets sont nombreux.

Et mission accomplie : personne n'a été contaminé à ce jour !



Pour la fête d'Halloween, la pépinière de La Brillanne a offert à l'école quelques énormes courges que les enfants ont pris plaisir à transformer en de bien étranges créatures...



Emmanuelle Bernard, céramiste à Saint-Vincent sur Jabron est venue initier les écoliers à la sculpture.

Chaque enfant a réalisé une boîte en argile avec un couvercle magnifiquement décoré de petits animaux sculptés avec de nombreux détails.





Un jour par mois, les CE1/CE2 et les CM1/CM2 partent randonner sur les sentiers de Haute-Provence pour y découvrir toutes les richesses qui s'y trouvent (paysages, faune, flore, architecture, géologie...) et s'adonner au plaisir de la marche à pied.

Au programme de ce trimestre :

Feissal, La Clappe,
la chapelle Saint-Donat...



Par esprit de solidarité, l'école participe à la confection de « boîtes de Noël » destinées aux plus démunis.



EQUIPEMENT NUMERIQUE

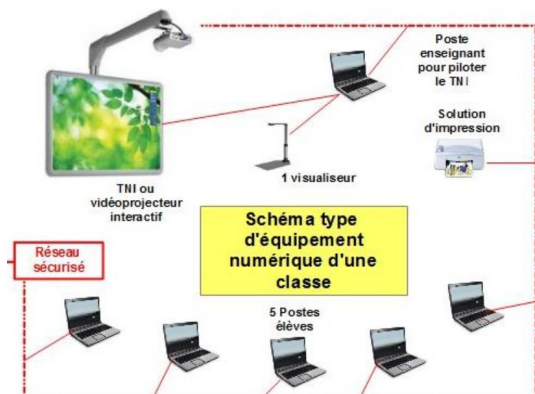
Le parc informatique de l'Ecole d'Aubignosc évolue pour la 3ème année consécutive :

En 2018 : 10 848 € TTC de matériels achetés

En 2019 : 12 353 € TTC

En 2020 : 9 680 € TTC

Des subventions à hauteur de 80 % du total hors taxes ont été obtenues de l'Etat (DETR)





LA VIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE JABRON-LURE-VANCON-DURANCE

Mesdames, Messieurs, chers habitants de la communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance,

Pour cause de COVID, c'est avec quatre mois de retard que le nouveau conseil communautaire a été installé. Il s'agit d'un conseil profondément remanié puisque six communes sur les quatorze que compte notre communauté, ont élu de nouvelles équipes et donc de nouveaux conseillers communautaires.

Dans sa séance du 16 juillet 2020, le conseil a désigné ses dirigeants; c'est à la quasi unanimité que j'ai été réélu au poste de président (25 voix pour 2 votes blancs)

Dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement, j'ai proposé au conseil communautaire, qui l'a accepté, de réduire le nombre de vices présidents au minimum autorisé et de reconduire les indemnités du président et des vices présidents à hauteur de l'existant (c'est-à-dire minoré de 30 % du maximum autorisé).

Ont été élus :

Président : **René AVINENS**, maire d'AUBIGNOSC

1er Vice président : **Pierre-Yves VADOT**, Maire de VALBELLE, délégué à la GEMAPI, délégué à la « petite enfance & enfance jeunesse »

2ème vice président : **Frédéric DAUPHIN**, Maire de PEIPIN, délégué au développement économique et aux nouvelles techniques de communication

3ème vice président : **Philippe IZOARD**, 1er adjoint à SALIGNAC : délégué à l'eau et à l'assainissement, à l'entretien de l'éclairage public

4ème vice président : **Alain COSTE** : Maire de LES OMERGUES, délégué au tourisme

Le président a souhaité conserver les compétences « finances » et « ordures ménagères ».

Comme pour toutes les autres collectivités, notre activité a été fortement ralentie à cause de la pandémie.

Toutefois, les actions engagées continuent d'avancer et sont en phase d'achèvement pour certaines d'entre elles. Que ce soit pour :

- la **gestion de la GEMAPI** (étude en cours avec le SMAVD et préparation d'une convention),
- le **développement de l'accueil et de l'activité touristique du territoire** (réhabilitation des sentiers de randonnées, création des sentiers de la Biodiversité, étude pour la création d'un centre aromatique),
- le **développement économique** (étude concernant la faisabilité d'une zone artisanale à Aubignosc; étude établissant un diagnostic précis des secteurs économique, agricole et touristique)
- ou encore la future prise de compétence « **eau & assainissement** » (obligatoire à compter du 1er janvier 2026), qui compte tenu de son importance, doit être anticipée de manière à pouvoir être exercée au plus tôt.

J'aborderai également un dossier difficile : les **ordures ménagères**. En effet, dans un contexte d'augmentations significatives des coûts (collecte, taxes (TGAP), enfouissement) et de réductions drastiques des autorisations d'enfouir les ordures ménagères, nous nous devons de mettre en place un système de collecte et de financement qui nous permette de maîtriser à la fois les coûts et de réduire massivement nos tonnages d'ordures ménagères. Nous nous y employons et vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ce dossier.

Voilà très succinctement résumés les domaines d'actions de votre intercommunalité.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter vos conseillers communautaires, le personnel de la CCJLVD, sa directrice ou bien moi-même. Je vous invite à consulter le site internet <https://ccjlvd.fr>

Enfin, permettez-moi, malgré une situation qui ne s'y prête guère, de vous souhaiter de passer les fêtes de fin d'années dans les meilleures conditions possibles, en respectant, bien entendu, les gestes barrières et avec un peu d'avance, laissez-moi vous présenter mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année 2021.

Le président, René AVINENS

LES ASSOCIATIONS D'AUBIGNOSC

La crise sanitaire a suspendu les activités associatives...
Un petit rappel des Associations existant sur la commune :

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE :

JOURS	HORAIRES
LUNDI - FITNESS	18H30 - 20H00
MARDI - GYM ÉQUILIBRE	10H00 - 11H00
MERCREDI - FITNESS	18H30 - 19H30
JEUDI - FITNESS	12H30 - 13H30

Renseignements et inscriptions

Élisabeth - Présidente de l'association : 06 75 54 43 64

L'association de gymnastique assure des cours depuis **1990**. Elle compte une trentaine d'adhérents.
Les séances sont multisports (cours tonic -Gym douce -body sculpt)

Son but :

Préserver votre autonomie
Conserver vos habiletés motrices
Développer votre force musculaire
Maintenir votre souplesse
Maintenir votre équilibre
Entretenir votre mémoire
Entretenir un lien social

PARLAREN LIS AUP :

Cours de provençal au Forest d'Aubignosc salle de l'ancienne école, le mardi de 17 h 30 à 19 h.
NB : le lieu sera peut être changé lors de la reprise en fonction des travaux prévus dans ce bâtiment.

Contact : Noëlla GORDE — Présidente

LA CLE DES CHANTS :

La chorale d'Aubignosc

Contact : Nicole TURCAN — Présidente



USCAP - UNION SPORTIVE CHATEAUNEUF AUBIGNOSC PEIPIN

Hôtel de Ville 04200 PEIPIN

Siret n°533 319 679 00015 - ✉ uscap534156@gmail.com - Site : uscap.footeo.com

Association loi 1901- Affiliation FFF n°534156 – Agrément Jeunesse et Sport n° S/04/2014-322



UNE NOUVELLE ASSOCIATION : LES AMARINES

UN JOUR. UN VILLAGE. UNE ASSOCIATION.

Lancée en novembre 2020, Les Amarines est une association Loi 1901 qui permet à chacun d'agir pour notre village. Elle a été créée dans le but de sauvegarder et mettre en valeur les patrimoines d'Aubignosc et du Forest, et de créer un lieu reconnu « espace de vie sociale » qui fera une place à chacun.

NOS OBJECTIFS

- *développer le lien social, l'intergénérationnel et les solidarités
- *contribuer à l'épanouissement des citoyens à tous les âges de la vie
 - *valoriser les productions locales et régionales, les savoir-faire et la culture locale
- *faciliter l'accueil des nouveaux arrivants et développer le sentiment d'appartenance à la localité
- *préserver l'environnement et les patrimoines locaux (culturel et historique)

Pourquoi un pluriel à « Patrimoine(s) » ? Pour signifier la variété des richesses patrimoniales (monuments, parcs naturels et paysages, œuvres architecturales, mémoire collective...) et souligner que les actions menées au nom du patrimoine ont de multiples dimensions (artistique, culturelle, éducative, technique, touristique et éconmique).

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Rencontres, échanges, temps de loisirs adaptés à tous les âges pour se cultiver, s'informer, se divertir... Par la diversité des activités proposées, l'association souhaite encourager le rapprochement entre les personnes, favoriser les initiatives, donner à chacun la possibilité de s'enrichir, de découvrir, de partager.

UNE CAMPAGNE DE PORTE-À-PORTE

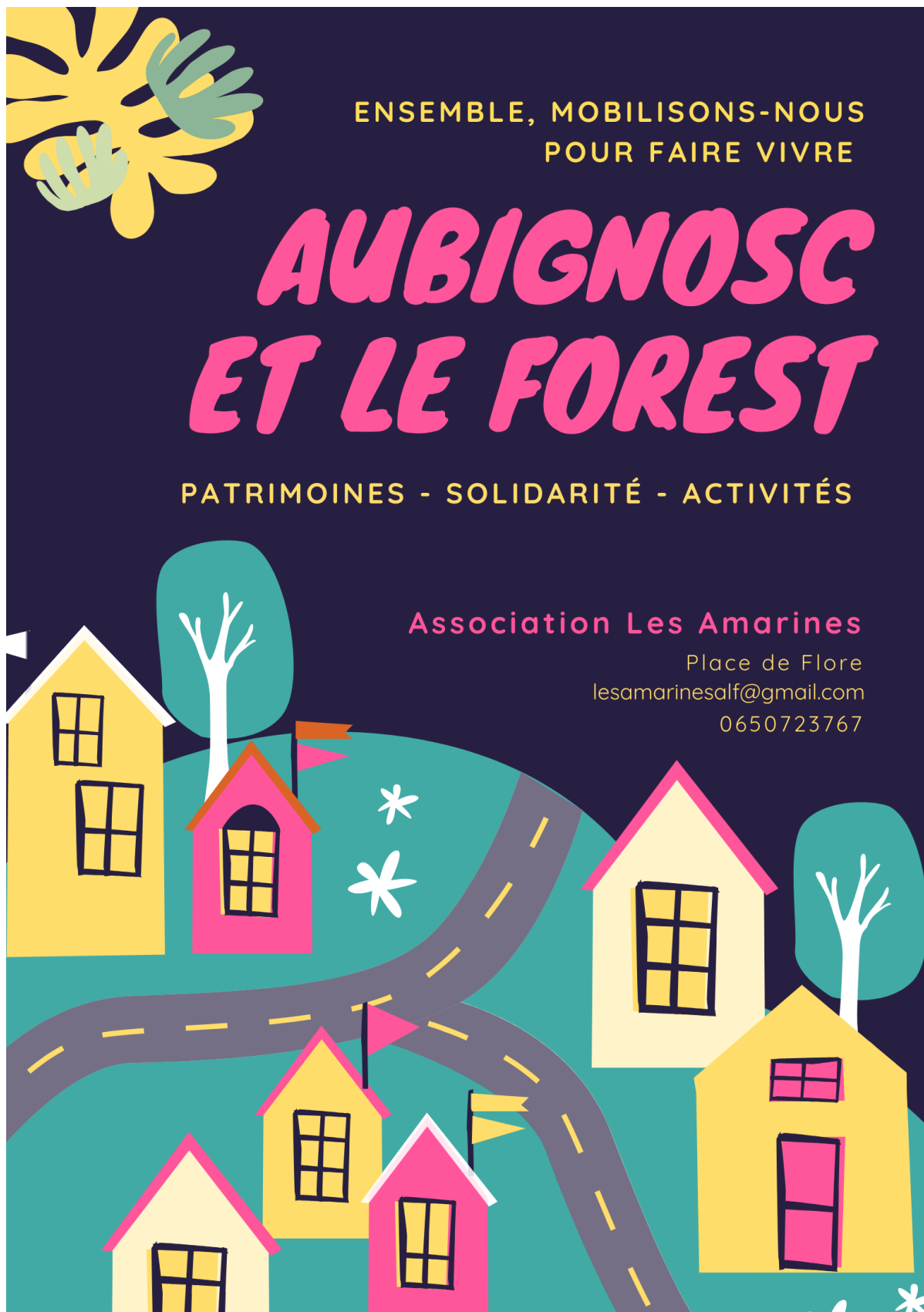
L'association Les Amarines réalisera une campagne de porte-à-porte en décembre et en janvier. **Arlette et Caroline** se rendront à votre domicile pour vous expliquer les projets et vous proposer de rejoindre l'association.

L'association Les Amarines invite donc petits et grands à participer, pour faire vivre ce bien commun et multiplier les missions à Aubignosc et au Forest.

Rejoignez une équipe dynamique et partagez une aventure humaine exceptionnelle !

Pour en savoir plus : 06 50 72 37 67

lesamarinesalf@gmail.com - Aubignosc



ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS
POUR FAIRE VIVRE

AUBIGNOSC ET LE FOREST

PATRIMOINES - SOLIDARITÉ - ACTIVITÉS

Association Les Amarines

Place de Flore
lesamarinesalf@gmail.com
0650723767

Bulletin municipal N°80

Décembre 2020

Directeur de la publication : René AVINENS
Rédaction : René Avinens, Isabelle Ailhaud, Associations + Ecole, ONF
Mise en page : Isabelle Ailhaud
Photographies : JM DELMAËRE, MAIRIE, ECOLE, ONF, M-FAURE
Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON
Nous contacter = courriel : accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr
Tél. 04 92 62 41 94— www.aubignosc04.fr